

CHEQUES CADEAUX FIN ANNEE

Dans cette période difficile, voici une bonne nouvelle toute chaude

Faute à Mme COVID, cette année le spectacle de fin d'année pour les enfants n'aura pas lieu. Les organisations syndicales ont proposé une attribution de chèques cadeaux **pour tous les salariés d'HSBC France et leurs enfants.**

Une attribution de Chèques Cadeaux de :

- ❖ 80 € pour les adultes
- ❖ 40 € pour CHAQUE Enfant éligible



Cette décision permet d'être plus équitable pour les adultes n'ayant pas ou plus d'enfant(s) à charge et aussi pour ceux qui n'ont pas pu bénéficier en 2020 des œuvres sociales du CSE.



Rappel - Validité des chèques vacances

Les chèques vacances sont valables deux ans après leur année d'émission. Par exemple, un chèque vacances émis en 2018 est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Si vous avez des chèques vacances périmés, vous pouvez les échanger dans les 3 mois maximum suivant leur fin de validité. Pour cela, rendez-vous sur votre espace particulier sur le site de l'ANCV, ouvrez un compte extranet Echange, saisissez votre demande d'échange et suivez les consignes données. Vos nouveaux chèques-vacances seront de nouveau valables 2 ans après l'année de leur émission.

Up Chèque Culture

Le CSE HSBC France propose un chèque culture d'une valeur de 50 €, avec participation du CSE à hauteur de 20 €. Le salarié paye 30€ auprès du CSE et ce chèque culture peut être utilisé en magasin ou via l'application mobile ou sur internet !

ATTENTION : Date limite de commande :
[lundi 30 novembre 2020 \(inclus\)](#)

